

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

N° 102

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Prud'homme

-----

**ARTICLE 3 TER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Résultant de l'adoption de deux amendements en commission contre l'avis du rapporteur, l'article 3 ter prévoit une procédure accélérée de délivrance de l'autorisation environnementale lorsque la consultation du public ne donne lieu à aucune observation substantielle et une procédure de consultation du public unique pour les projets d'élevage soumis à autorisation environnementale.

Cet article s'inscrit dans le prolongement de l'article 3 de la loi dite « Duplomb » qui est destiné à favoriser l'essor des fermes-usines, qui sont très largement minoritaires, en affaiblissant le régime protecteur de l'autorisation environnementale et la consultation du public.

Il convient donc de supprimer cet article.